



## HONORAIRES DE TRANSACTION (TVA en vigueur 20%)

### TRANSACTION

**PRIX DE VENTE :** (Honoraires à la charge du vendeur)

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Jusqu'à 24 999 €        | Forfaitaire à 2 500 € TTC                             |
| De 25 000 € à 49 999 €  | Forfaitaire à 4 000 € TTC                             |
| De 50 000 € à 100 000 € | Forfaitaire à 7 500 € TTC                             |
| Au dessus de 100 000 €  | 7 500 € + 3% de la tranche supérieure à 100 000 € TTC |
| Terrain à bâtir         | 7% TTC sur le prix de vente                           |

### LOCATION

#### Part Locataire :

Visite, constitution de dossier et rédaction de bail :  
➤ Zone très tendue : 12 €/m<sup>2</sup> TTC  
➤ Zone tendue : 10 €/m<sup>2</sup> TTC  
Etat des lieux : 3€/m<sup>2</sup> TTC

#### Part Propriétaire :

Entremise, négociation : 120 € TTC ( offerts en cas de mise en gestion)  
Visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 1 mois de loyer charges comprises TTC  
Etat des lieux d'entrée : 120 € TTC jusqu'à 40 m<sup>2</sup> et 3 €/m<sup>2</sup> au-delà  
Etat des lieux de sortie : 120 € TTC jusqu'à 40 m<sup>2</sup> et 3 €/m<sup>2</sup> au-delà

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**Orpi Etoile Immobilier 11 rue Pierre Guignois 94200 Ivry sur Seine**

**Honoraires au 01/01/2024**

SARL (société à responsabilité limitée) au capital de 30 000 € / RCS Créteil 508130473 / Carte professionnelle : CPI 9401 2018 000 024 820 / CCI de Paris Ile-de-France.  
Garantie : GALIAN, 89, rue la Boétie 75008 Paris, d'un montant de T/G : 120 000 € et 200 000 €

La délivrance d'une note est obligatoire.



## HONORAIRES DE GESTION (TVA en vigueur 20%)

### GESTION

- Honoraires de gestion : 5% HT des sommes encaissées, soit 6% TTC

- Honoraires complémentaires :

Frais de paramétrage du dossier : 80 € HT (96 € TTC) / lot géré prélevé une fois

Frais de bureaux : 5 € HT (6 € TTC) /mois/lot

Frais de gestion des assurances loyers impayés : 5 € HT (6 € TTC) / mois/lot

- Services supplémentaires :

Mise à jour Etat des Risques et Pollutions (valable 6 mois) : 16,67 € HT (20 € TTC)

Etablissement des éléments pour les déclarations fiscales : 50 € HT (60 € TTC) / an

Gestion des travaux (hors gestion courante) : 5 % HT (6% TTC) du montant des travaux TTC

Coordination des mandataires judiciaires (lors d'assignation, sommations, citations devant les tribunaux et toutes commissions administratives) : 200 € HT, soit 240 € TTC

Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH : 300 € HT, soit 360 € TTC

Représentation du mandant auprès de toute administration ou toute organisation : 70 € HT (84 € TTC) de l'heure, frais de déplacement non inclus.

### ASSURANCE : GARANTIE DES LOYERS IMPAYES

FILHET - ALLARD : Nr ORIAS : 14005206

Prime de 2.5%TTC du loyer annuel + charges

Les garanties sont les suivantes :

- Loyers impayés et contentieux locatifs avec un plafond de 90 000 € par sinistre
- Dégradations immobilières avec un plafond de 10 000 € par sinistre
- Protection juridique du bailleur limitée à 10 000 € par sinistre

***En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.***

**Orpi Etoile Immobilier 11 rue Pierre Guignois 94200 Ivry sur Seine**

**Honoraires au 01/01/2024**

SARL (société à responsabilité limitée) au capital de 30 000 € / RCS Créteil 508130473 / Carte professionnelle : CPI 9401 2018 000 024 820 / CCI de Paris Ile-de-France.

Garantie : GALIAN, 89, rue la Boétie 75008 Paris, d'un montant de T/G : 120 000 € et 200 000 €

La délivrance d'une note est obligatoire.